



SERVICE DÉPARTEMENTAL A LA JEUNESSE A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS

Lutte contre les violences dans le sport

Une volonté ferme pour un sport sûr



**« L'impunité n'a plus sa place dans le sport.
Chaque signalement est scrupuleusement étudié
pour protéger immédiatement nos pratiquants. »**

Marina FERRARI — Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

Libération de la parole

Hausse constante des signalements et confiance accrue dans le réseau.

Priorité à la reconstruction

Accompagnement juridique, psychologique et réparation par le sport.

Les chiffres clés de l'année 2025

872

Signalements traités ayant donné lieu à une enquête administrative

+140 %

Augmentation sur 2 ans

206

Décisions préfectorales prises
en urgence

58

Décisions administratives
pérennes

184+

Mesures disciplinaires fédérales

39

Signalements transmis au
Procureur (Art. 40)

Les fédérations, 1er relais d'alerte

Volume de signalements par origine (2025)



Saisine directe renforcée

207 déclarations émanent directement des victimes ou de leurs proches.

Réseau associatif

72 alertes transmises par les associations d'aide aux victimes.

Nature et répartition des faits signalés

60 %

Violences Sexistes et Sexuelles (VSS)

Agressions sexuelles, violences physiques à caractère sexuel et viols.

40 %

Autres Formes de Violences

Violences physiques, psychologiques, harcèlement et emprise.

Agressions & Viols

Atteintes graves nécessitant des mesures d'urgence immédiates.

Harcèlement & Emprise

Comportements répétés et abus d'autorité d'encadrants.

Violences Physiques

Coups, punitions physiques et entraînements abusifs.

Propos Intimidants

Injures, discriminations et humiliations répétées.

Protection prioritaire des mineurs et des femmes

67 % Victimes mineures

40 % des victimes ont moins de 15 ans au moment des faits.

57 % Victimes féminines

Ce chiffre atteint 77 % pour les violences sexistes et sexuelles (VSS).

Accompagnement ciblé : Prise en charge psychologique et juridique adaptée.



76 % des mis en cause sont des éducateurs

936 personnes mises en cause en 2025

91 % d'hommes (98 % pour les VSS)

43 %

Éducateurs bénévoles

Premier groupe d'encadrants signalés.

30 %

Éducateurs pro

Encadrement rémunéré diplômé.

20 %

Dirigeants / Exploitants

Responsables d'établissements sportifs.

7 %

Autres fonctions

Juges, arbitres, stagiaires et surveillants.

Le contrôle d'honorabilité : 4,8M de vérifications



1,4 million de contrôles en 2025

Vérification automatisée au FIJAISV et casier judiciaire (B2).

981 personnes écartées en 2025

Dont 567 éducateurs professionnels et 414 bénévoles/dirigeants.

Généralisation à 114 fédérations

Extension du contrôle automatisé aux intervenants auprès de mineurs.

Prévention dans les 330 000 établissements sportifs

Affichage obligatoire du dispositif

Présence du poster Signal-Sports avec QR code direct dans tous les gymnases et clubs.

Sensibilisation des jeunes licenciés

Diffusion de guides d'information et ateliers lors de la prise de licence.

Kit de gestion de crise pour encadrants

Procédures pas-à-pas en cas d'alerte ou de suspicion au sein d'une équipe.



Réseau territorial & Référents éthique



Maillage dans 114 Fédérations

Désignation obligatoire de référents éthique et intégrité au niveau national et régional.



Services Déconcentrés (SDJES)

Relais préfectoraux territoriaux réalisant les enquêtes administratives locales.



Partenariats Associatifs

Conventionnement stratégique avec Colosse aux pieds d'argile et la CIIVISE.

Articulations : Administratif & Pénal

VOIE ADMINISTRATIVE (Préfet)

Protection immédiate

Mesure d'urgence à titre conservatoire (art. L. 212-13 Code du sport) visant l'interdiction d'exercer.

206 arrêtés temporaires & 58 permanents en 2025

VOIE PÉNALE (Justice)

Article 40 du CPP

Transmission obligatoire et immédiate des faits graves aux Procureurs de la République compétents.

39 signalements pénaux directs en 2025

Les 4 missions cardinales de Signal-Sports



1. Recueillir & Orienter

Centralisation des alertes et suivi des victimes.



2. Coordonner

Mobilisation des SDJES, justice et fédérations.



3. Protéger

Arrêts préfectoraux d'interdiction d'exercer.



4. Former

Accompagnement des agents et acteurs de terrain.

Le parcours de traitement d'un signalement

ÉTAPE 01

Signalement

Réception via fédération, victime, témoins ou SDJES.

ÉTAPE 02

Analyse

Évaluation par la cellule et orientation des victimes.

ÉTAPE 03

Enquête SDJES

Instruction administrative et contrôle d'honorabilité.

ÉTAPE 04

Mesures & Sanctions

Interdiction préfectorale d'exercer et saisine pénale.

MOBILISATION GÉNÉRALE

330 000 établissements sportifs engagés

L'affichage d'information Signal-Sports est désormais obligatoire dans tous les lieux de pratique sportive.

17 / 114

Urgences

119

Enfance en danger

30 18

Cyberviolences

31 14

Prévention suicide